ADMINISTRATION COMMUNALE

LINTGEN

Avis d'urbanisme

Projet d'aménagement particulier - « Nouveau Quartier » (PAP NQ-SD-P03)
« Rue de la Montagne » à Prettingen

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lintgen, dans sa séance du 30 septembre 2026, a entamé la procédure d'adoption **du projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ-SD-P03)**, au lieu-dit « Rue de la Montagne » à Prettingen, présenté en date du 25 septembre 2026 par le bureau « Zeyen & Baumann s.àr.l. » pour le compte de Monsieur Lucien Reiter au collège des bourgmestre et échevins.

Le projet d'aménagement particulier – « nouveau quartier » (PAP NQ-SD-P03) est déposé pendant 30 jours **à partir du 24 octobre 2026 jusqu'au 23 novembre 2026 inclus** à la mairie où le public peut consulter les documents pendant les heures de bureau (**de préférence sur rendez-vous (32 03 59 26).**

Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune : **www.lintgen.lu**. Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

En application de ce même article, les observations et les objections contre le projet doivent être adressées, sous peine de forclusion, par écrit au collège des bourgmestre et échevins **jusqu'au 23 novembre 2026 inclus**.

Lintgen, le 22 octobre 2026
Le collège des bourgmestre et échevins
Louis PINTO, bourgmestre – Jeff HERR, échevin – Jeannot TOISUL, échevin